



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
21 septembre 2011

**Date d'affichage**  
22 septembre 2011

**Objet de la délibération**  
*Pôle financier – Service  
finances - Attribution d'une  
subvention exceptionnelle à  
l'association « Action contre  
la faim »*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

**Procurations :**

aucune

**Absents :**

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya et Somalie) vit actuellement une terrible crise humanitaire qui conduit l'association ACF (Action contre la Faim) à lancer un appel d'urgence auprès de l'ensemble de ses partenaires et des collectivités locales.

Dans l'immédiat, il y a urgence à intervenir afin de répondre aux besoins humanitaires croissants, en assurant notamment les services de base tels que l'accès à l'eau, à la nourriture, et à des conditions sanitaires élémentaires. Les équipes d'ACF, déjà présentes dans ces pays, luttent chaque jour contre la malnutrition.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-7.

CONSIDERANT les besoins humanitaires ressentis dans certaines régions d'Afrique,

CONSIDERANT que les crédits sont disponibles au chapitre 65, article 6574 du budget,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **OCTROYE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Action contre la Faim ».

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

30 SEP. 2011 30 SEP. 2011

